

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Objet : Validation du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry**  
**Délibération N° 2025-04-16**

L'an deux mille vingt-cinq le deux avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 71 membres sur 112

**Présents :** M. ALAPETITE Claude, M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, Mme BERNARDET Mireille (suppléante), M. BERTRAND Philippe, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, Mme CHAGNON Josette, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGAY Jean-Michel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, Mme FLEURET Sylvie, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, M. HERLEMONT Etienne, M. JEOMEAU Bernard (suppléant), Mme JOUBERT Séverine, M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, Mme MOREAU Adeline (suppléante), M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, Mme PEDARD Isabelle (suppléante), Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, Mme PION Angélique, M. POIRIER Renaud (suppléant), M. RABILLE Franck, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

**Excusés :** M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, Mme BESNIER Marie-Claire, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGUET Rémy, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, M. FLEURY Didier, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LACOT Antoine, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSENET Christine, M. MARATHON Jean-Paul, M. MAUGRION Philippe, Mme NICOLAS Barbara, M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. SALMON Michel, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

**Nombre de pouvoirs : 8** - Mme BESNIER Marie-Claire a donné pouvoir à M. MICHOT Olivier, M. CALAME Daniel a donné pouvoir à M. VIAUD Philippe, M. DEFOUGERE Gérard a donné pouvoir à M. YVERNAULT Philippe, M. DEMOCRATE Hervé a donné pouvoir à M. GAUTRON Guy, M. FLEURY Didier a donné pouvoir à M. DALOT Jean-Pierre, M. HUGOTTE Philippe a donné pouvoir M. LAFONT Jean-Marc, M. MAUGRION Philippe a donné pouvoir à M. DARCHY Guy, Mme PILLET Michelle a donné pouvoir à M. PATRIGEON Philippe.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250402-2025-04-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025  
Publication : 08/04/2025

Le Projet Alimentaire Territorial a été labellisé niveau 1 « PAT en émergence » par le ministère de l'Agriculture, de la Santé, de la Cohésion Sociale et de l'environnement en 2023 pour une durée de 3 ans maximum.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les Projets Alimentaires Territoriaux répondent à la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) selon la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « Climat et Résilience ».

Cette SNANC devra déterminer les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le Programme National de l'Alimentation (PNA) et sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Ainsi, les PAT doivent intégrer obligatoirement 6 axes à leur réflexion ainsi qu'au moins une action à destination de la restauration collective notamment la restauration scolaire :

- Economie
- Urbanisme et foncier
- Culture et patrimoine
- Justice sociale
- Nutrition santé
- Environnement

Pour répondre à ces critères, le Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry se décline en 3 axes stratégiques couvrant l'ensemble des thématiques et répondant aux besoins soulevés par le diagnostic. Conformément à la réglementation des PAT, le diagnostic conduisant à cette stratégie a été élaboré de manière conjointe avec les acteurs de l'alimentation actifs sur le territoire.

Les 3 axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Construisons ensemble le socle de connaissance de l'alimentation durable
- Axe 2 : Le local dans les assiettes
- Axe 3 : L'alimentation en route vers demain

Pour continuer la démarche et l'ancrer dans le territoire, les acteurs du Comité de pilotage ont validé le 1<sup>er</sup> avril 2025 un plan d'actions regroupant 14 actions, dont 9 sont portées ou co-portées par le syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

#### AXE 1 : Construisons ensemble le socle de connaissance de l'alimentation durable

Pour qu'un projet fonctionne, il est nécessaire que chacun ait le même niveau d'information et de sensibilisation ; c'est la raison pour laquelle, cet axe est placé en premier. Le but est d'offrir à chaque habitant, notamment les personnes fragiles, un accès à une alimentation durable. Pour cela, il est important de créer des partenariats et d'apprendre à travailler ensemble. Cette sensibilisation mettra notamment l'accent sur les questions de la nutrition qui regroupe l'alimentation, l'activité physique, la sédentarité et l'estime de soi, la précarité et l'environnement.

- Action 1.1 : Sensibiliser les enfants et les seniors à l'alimentation durable à travers des projets éducatifs ou des programmes (Mon goût pour le local et Nutri'Activ)

Le programme Nutri'Activ est un cycle de 6 ateliers de 2h pour comprendre l'intérêt d'associer de bonnes habitudes alimentaires à une activité physique régulière. Il est adapté pour des groupes d'une douzaine de personnes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250402-2025-04-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025  
Publication : 08/04/2025

Le programme « Mon gout pour le local » est un programme déployé par Promotion santé 36 dans les établissements scolaires du primaire financé par l'ARS. Le but est d'éveiller le goût des enfants, nécessaire dès le plus jeune âge afin de tendre vers des comportements et habitudes alimentaires favorables à la santé ! Ce programme se décline lui aussi en 6 séances.

- Action 1.2 : Collèges en action

Que ce soit en s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique ou d'un service sanitaire, il est possible de rendre les jeunes acteurs de leur alimentation. En priorisant une forme ludique de type jeu grandeur nature, escape game ou encore olympiades pour jouer sur des facteurs d'attractivité. Ces actions doivent donc mêler une partie théorique et une partie pratique afin d'être complète. Il faut également créer des partenariats et pouvoir intervenir régulièrement dans un ou plusieurs collèges du territoire. Les actions peuvent être duplicables ou innovantes à chaque fois.

- Action 1.3 : Créer un programme "Alimentation et estime de soi" pour les publics fragiles

Ce programme doit mêler alimentation et compétences psychosociales grâce à un parcours en plusieurs ateliers. Le but est de proposer un outil complet pour les publics fragiles, les jeunes et les futur.e.s étudiant.e.s. A la fin du programme chaque participant.e. repartira avec un livret conçu par l'ensemble des partenaires pour se rappeler certains éléments clés et avoir une trace du programme. On pourra également y trouver des outils et des sites pour trouver plus d'astuces.

- Action 1.4 : Développer un parcours bien manger chez les seniors (produits locaux, plaisir de manger, dénutrition)

Tourné vers la nutrition des seniors. Il se décline lui-même en plusieurs actions mêlant qualité de l'alimentation des seniors à l'aide de produits locaux ; formation à la dénutrition des aidants et des aides à domicile, activité physique adaptée pour les seniors à leur domicile. Dans un deuxième temps il sera possible d'y annexer des actions comme des tables ouvertes ou des actions intergénérationnelles dans l'optique de créer du lien. Ce programme sera décomposé en deux axes : un axe de travail avec les structures et les professionnels et un axe de travail avec les seniors eux-mêmes.

- Action 1.5 : Boite à graines

Action portée par la mission locale du Sud de l'Indre. Sur le même principe qu'une boite à livres, la boite à graines permet de faire du troc de graines. D'abord centrée sur les variétés potagères et aromatiques, elle pourra peut-être s'ouvrir sur d'autres variétés par la suite. Les jeunes de la Mission Locale s'occupent de l'ensachage, de la communication, du référencement, et de la mise en plants sur une parcelle de jardins de la MJCS pour permettre aux résidents de consommer des légumes locaux.

- Action 1.6 : Visibiliser le travail des agricultrices

Action portée par la MSA Berry-Touraine. Le but est de travailler avec les agricultrices sur les difficultés à concilier vie de femme et vie d'agricultrice ainsi que toutes les obligations liées à la charge mentale et à l'invisibilisation de celles-ci. Cela passe par des actions de sensibilisation diverses telles que des ciné-débats, des conférences, des ateliers de travail avec les agricultrices, etc.

AXE 2 : Le local dans les assiettes

Un Projet Alimentaire Territorial doit s'intéresser particulièrement à la restauration collective, notamment à celle des jeunes, en veillant notamment à assurer le respect de la loi EGalim. Néanmoins l'objectif reste de permettre à chacun d'avoir accès à des produits de qualité tout en soutenant les filières locales. Le but est de valoriser les productions et les savoir-faire de nos agriculteurs et d'en faire

un facteur d'attractivité en lien avec les autres programmes du territoire tels que la mobilité ou le tourisme.

- Action 2.1 : Former les agents de la restauration collective à l'alimentation durable

Pour pouvoir proposer une alimentation de qualité aux élèves ou aux résidents il est nécessaire d'améliorer les compétences des agents de restauration. Cette formation doit être complète et concerner toutes les personnes intéressées travaillant dans la restauration collective. La formation devra intégrer l'approvisionnement, la maîtrise des coûts, le repas végétarien, le gaspillage alimentaire, la sensibilisation des convives, l'usage de « Ma Cantine », et si besoin la question des marchés publics. Ce travail est co-porté par l'ADAR CIVAM dans le cadre d'Alim'enBerry.

- Action 2.2 : Créer une filière viande locale avec les agriculteurs et l'abattoir

Le but est de valoriser le travail des éleveurs locaux et des différents outils de transformation sur le territoire en créant une marque territoriale visible et identifiable par tous rapidement. Ce travail sera fait en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

- Action 2.3 : Créer un produit à base de produits locaux pour valoriser le terroir

Organiser un concours de cuisine pour créer un produit emblématique du terroir répondant à certaines contraintes comme la facilité de réalisation, le coût des ingrédients, la valorisation de produits issus du territoire, la facilité de transport, etc. Le produit créé doit pouvoir se trouver dans un maximum d'établissements du territoire et permettre de donner une identité forte au territoire, une reconnaissance. Le but est également de faire le lien avec les actions de mobilité douce notamment la location de vélo électrique.

- Action 2.4 : Lancer une étude filière/adaptation changement climatique pour travailler le devenir du territoire au niveau de l'InterPAT

L'étude porte sur le périmètre du département de l'Indre et couvre les 6 PAT du territoire. Cette étude stratégique doit dresser un diagnostic alimentaire de l'ensemble des PAT afin de compléter les données de chacun et de voir les complémentarités et les enjeux à porter un travail en commun. Ce diagnostic porte sur l'ensemble de la filière alimentaire de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution. La deuxième phase de ce projet porte sur des projections stratégiques du devenir agricole de nos territoires en les confrontant aux aléas des changements climatiques et hydriques ou autres événements majeurs pour assurer un niveau de résilience alimentaire au département de l'Indre. Cela se traduira enfin en plan d'action pour faire évoluer les pratiques de chacun et les dispositifs à mettre en place pour le permettre.

- Action 2.5 : Valoriser les producteurs du territoire par le biais d'animation

Notamment par le biais de la marque des Marchés de Producteurs de la Chambre d'Agriculture de l'Indre. Ces marchés généralement organisés le soir en période estivale permettent à la fois de valoriser le travail des producteurs locaux mais également de créer du lien social lors d'un moment festif. Cela peut également passer par le soutien à certaines actions comme de ferme en ferme dès lors qu'elles permettent de faire connaître les produits des producteurs à travers de la dégustation par exemple.

- Action 2.6 : Produits locaux de qualité pour les personnes précaires

La Banque Alimentaire de l'Indre s'est associée à Cagette et Fourchette pour proposer des produits locaux de qualité aux bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires. Ainsi chaque épicerie pourra faire des commandes de produits frais notamment fruits et légumes, légumineuses, œufs et produits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250402-2025-04-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025  
Publication : 08/04/2025

laitiers pour en faire profiter les familles dans le besoin. Les commandes seront livrées à la Banque Alimentaire qui se chargera de les redistribuer. Cette action de distribution s'appuiera sur des temps de sensibilisation pour les publics fragiles afin d'en savoir plus sur les produits et la meilleure façon de les cuisiner si besoin. Cette action fait un lien avec l'action 1.3 « Alimentation et estime de soi ».

### AXE 3 : L'alimentation en route vers demain

L'agriculture, et par conséquent, l'alimentation vont devoir s'adapter au monde de demain et notamment aux effets des changements climatiques et hydriques mais également faire face à la baisse du nombre d'agriculteurs. Plutôt que de subir les événements, le PAT du Pays de La Châtre souhaite au maximum les anticiper et les accompagner. C'est pourquoi cet axe est particulièrement tourné vers l'environnement, la santé mais également le foncier.

#### - Action 3.1 : Lancer une réflexion ceinture verte

La ceinture verte est un dispositif qui permet à des agriculteurs de tester leur activité pendant une durée de 2 ans. La SCIC s'occupe de trouver le terrain, de l'analyser, de mettre en place un système d'irrigation ou autre gros matériel agricole nécessaire au maraichage, à l'apiculture, etc. Les agriculteurs louent le terrain avec un loyer progressif. Ils sont accompagnés par un tuteur du territoire pour trouver leurs circuits de vente ou les aider à régler d'éventuels problèmes. Au bout des 2 années, ils sont libres d'acheter ou non le terrain ou de s'installer ailleurs. Il faut cependant noter qu'ils s'établissent en général à proximité. Le but est de voir comment adapter ce modèle au territoire.

#### - Action 3.2 : Animation du PAT

L'animation du PAT consiste à faire vivre le projet et à le pousser plus loin. Le but est de continuer à réfléchir collectivement à des actions en lien avec l'alimentation dont aurait besoin le territoire. Il s'agit également de rencontrer des acteurs, de participer à des réunions de travail, d'en organiser si besoin, et surtout de proposer des réunions de travail actives aux élus pour définir ensemble une stratégie efficace et opérationnelle sur l'ensemble du territoire du Pays de La Châtre en Berry.

Dans le cadre de ce plan d'action et pour sa réalisation le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry s'engage à investir 6 922,40 € dans les actions du PAT pour l'année 2025.

Vu la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat,

Vu la labellisation du Projet Alimentaire de Territoire du Pays de La Châtre en Berry « en émergence » et la convention afférente n°2023-SRAL du 14/12/2023 signée avec l'État pour la mise en œuvre d'un projet en vue « d'une relocalisation de l'agriculture, pour une alimentation saine, accessible et durable »,

Considérant les forces et faiblesses relevées par le diagnostic de territoire,

Considérant l'engagement des partenaires et des différentes instances en lien avec le PAT,

Considérant la nécessité de déployer un plan d'action couvrant l'ensemble des axes attendus pour un Projet Alimentaire Territorial,

Considérant la stratégie du Projet Alimentaire Territorial approuvée le 26 novembre 2024 par le comité syndical,

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250402-2025-04-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025  
Publication : 08/04/2025

- **APPROUVE** la poursuite du travail vers la concrétisation des actions et la recherche des financements nécessaires,
- **APPROUVE** l'engagement d'investir 6 922,40€ pour l'année 2025 dédiés à la mise en place d'actions portées par le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry :
  - o 1.1. Sensibiliser les enfants et les seniors à l'alimentation durable à travers des projets éducatifs ou des programmes « Mon goût pour le local et Nutri'Activ », inscrites dans le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial,
  - o 2.1. Formation des agents de la restauration collective à l'alimentation durable,
  - o 2.4.1. Valoriser les producteurs du territoire par le biais d'animation
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions des actions portées par le Pays avec les différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs (Europe, Etat, Région, Département,...)
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice
- **AUTORISE** le Président à prendre de toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
François DAUGERON

La secrétaire de séance,  
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250402-2025-04-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025  
Publication : 08/04/2025